

**Harcèlement  
de rue.**



**QUE FAIRE ?**

**CI01**

**Zone de Police Fagnes 5287  
SPA – THEUX - JALHAY**

# DRAGUE

**Respect**

**Contexte adapté**

**Envie**

**Jeu à deux**



# HARCÈLEMENT

**Propos sexistes**

**Insistance**

**Arrogance**

**Insultes et menaces**



# HARCÈLEMENT

Ce concept englobe les injures, regards et gestes obscènes, agressions ou tentatives d'agression sexuelle, attouchements et filatures dans un espace public ou semi-public (rue, transports, magasins, cafés, discothèques) proférés à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes.

## Loi sexisme

Loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public. Le sexisme s'entend de tout geste ou comportement qui a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité. Est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cinquante euros à mille euros, ou de l'une de ces peines seulement, quiconque, adopte un tel comportement.

**La différence entre la drague et le harcèlement, c'est le respect du consentement.**

# Vous êtes **VICTIME** de harcèlement de rue ? Que faire ?



Tout dépend de la situation mais pensez toujours à **VOTRE SECURITÉ** et n'hésitez pas à interpellier des témoins ou à appeler la **POLICE** au numéro d'urgence **101** si la situation devient menaçante ou dangereuse.

- > Si vous vous sentez en sécurité, **RÉPLIQUEZ CALMEMENT** et fermement, marquez votre refus au harceleur.
- > Si vous ne vous sentez pas en sécurité, **IGNOREZ** la personne et/ou créez une **DIVERSION** : abordez un sujet anodin, changez de trottoir, entrez dans un magasin, un restaurant ou un café, rapprochez-vous d'un groupe...
- > Demandez clairement de l'**AIDE** aux personnes se trouvant à proximité.
- > Quand cela est possible, récoltez des **PREUVES**.
- > En cas de danger, contactez toujours le 101 ou 112.

# Vous êtes **TÉMOIN** de harcèlement de rue ? Que faire ?



Intervenir, ce n'est pas facile. Chaque situation est différente et vous devrez rapidement évaluer ce qu'il faut faire. La règle la plus importante est : essayez d'**AIDER** la personne **SANS** vous mettre en **DANGER**.

- > Offrez de l'**AIDE** à la victime : demandez-lui si elle va bien, si vous pouvez l'aider à joindre des proches. Restez près d'elle jusqu'à ce qu'elle se sente en sécurité.
- > Essayez de **DÉTOURNER** l'attention du harceleur.
- > **AMEUTEZ** les autres personnes se trouvant à proximité.
- > Appelez la **POLICE** au numéro d'urgence 101 si la situation devient dangereuse.
- > Retenez les caractéristiques du harceleur, rendez-vous disponible comme **TÉMOIN**.

# La siffer n'est pas un compliment !



**Votre comportement comme auteur de harcèlement sexiste de rue est répréhensible. De plus, votre comportement déplacé aura des effets négatifs sur votre victime mais également sur vous-même.**

*As-tu entendu dire oui?*

- > Si la personne n'est pas consentante, veuillez rester respectueux et continuez votre chemin.
- > Le fait de persister, insister ne fera qu'aggraver votre cas. Le harcèlement est un délit.
- > Si vous avez un comportement déplacé, vous êtes punissable, selon la loi "sexisme", d'un emprisonnement d'1 mois à 1 an et d'une amende de 50€ à 1.000 €, ou de l'une de ces peines seulement.
- > Des policiers patrouillent pour veiller au respect de la loi et vous interpellent directement en cas d'infraction.

# Porter Plainte

**Le harcèlement de rue est un délit. Vous avez été victime d'un tel comportement déplacé, n'hésitez pas à venir déposer plainte dans un de nos commissariats.**



**Vous pouvez vous rendre dans le commissariat de votre choix pour porter plainte.**

- Antenne de Spa : Avenue Reine Astrid, 234 – 4900 SPA

Du lundi au vendredi de 8h à 17h ;

Samedi de 8h à 14h, dimanche de 8h à 12h

- Antenne de Theux : Avenue Reine Astrid, 9 – 4910 THEUX

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

- Antenne de Jalhay : Surister 164 – 4845 JALHAY (fermée les mardis et jeudis)

Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

## Pourquoi porter plainte si je suis victime de harcèlement ?

- > Être reconnu(e) dans son statut de victime.
- > Pouvoir être orienté(e) vers des structures d'aide et de défense.
- > Permettre aux autorités d'avoir des chiffres concrets pour se rendre compte de cette réalité et déployer des plans d'action en conséquence.
- > Cibler les endroits plus sensibles.

# Des questions ?

Vous souhaitez porter plainte ou vous avez une question ?

- Antenne de Spa : 087/79 33 33
- Antenne de Theux : 087/53 92 92
- Antenne de Jalhay : 087/29 29 80
  
- **SAPV** (Service d'Assistance Policière aux Victimes) : 087 / 79 33 60 – 62

**POUR LES URGENCES**

**101**

**Brochure réalisée par la Zone de Police**



**Bruxelles Nord**

et diffusée avec autorisation  
par la Zone de Police Fagnes

Ed. resp. : Th. Danloy Av. Reine Astrid 234 - 4900 Spa Ne pas jeter sur la voie publique

Brochure réalisée en collaboration avec la Zone de Police de Liège et le Réseau Intersection